



VILLENEUVE
SAINT-GEORGES

Service Urbanisme

**EXTRAIT D'ARRETE DE DELIVRANCE
DE PERMIS DE CONSTRUIRE**

AFFICHAGE N° du

Par décision municipale n° **PC 94078 22 00043 M02** du
Un permis de construire a été délivré à **15 MAI 2024**

Domicilié (e) 50 route de la Reine
 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

En vue de la réalisation : Réalisation d'une micro-crèche au projet de construction d'une
 résidence de 106 logements sur un niveau de sous-sol
 Suppression des balcons débordants sur le domaine public
 Modification de la répartition des logements

Sur un terrain sis 47 RUE GUYNEMER
Cadastré AE716, AE613, AE622, AE612, AE623, AE611, AE715

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance des pièces du dossier au Service
Urbanisme, 22 rue de Balzac, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la Mairie.

Villeneuve-Saint-Georges, le **15 MAI 2024**

Monsieur le Maire,




Philippe GAUDIN

PROCES-VERBAL

Conformément à l'article R 424-15 du Code de l'Urbanisme,
Nous soussigné, Appareteur à la ville de Villeneuve-Saint-Georges,
certifions que l'extrait d'affichage d'un permis de construire ayant fait l'objet de la décision
municipale n° **PC 94078 22 00043 M02** du a été affichée en Mairie du
au conformément aux textes en vigueur.
Fait à Villeneuve-Saint-Georges, le

L'Appareteur,